

PROCES VERBAL REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 31 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 31 juillet, à 20 h 30, s'est réuni le Conseil Municipal d'Arnac-Pompadour, dûment convoqué en date du 8 juillet, en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Alain TISSEUIL, Maire.

Présents : Alain TISSEUIL - Chantal SERRES - Daniel DUTHEIL - Stéphane CHOUZENOUX - Sandrine BEAUDEAU - Mickaël BICHE - Nathalie DUBOUREAU - Valérie HAUSSER - Eric MALIGNE - Frédéric MOUNET - Nathalie PLANADE - Philippe POUJOL - Marc-Antoine VAYSSE

Excusés et ayant donné procuration : Marisol DELOGER - Nathalie ERIEAU

Chantal SERRES a été nommée secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 20 h 30.

Ordre du jour :

- Procès-verbal du conseil municipal du 5 juin 2024
- Choix du délégataire suite au lancement d'une délégation de service public que le casino
- Avis sur le rattachement de la commune nouvelle « Les Trois Saints » à la communauté de communes du Pays d'Uzerche
- Questions diverses

1/ Procès-verbal du précédent conseil (réunion du 5 juin 2024)

Vote : pour 15 ; contre : 0 ; abstention : 0

2/ contrat de concession de service public pour le casino de Pompadour (choix du délégataire)

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,

Vu les dispositions du code de la sécurité intérieure sur les casinos de jeux ;

Vu les dispositions des articles L 3120-1 et suivants du code de la Commande publique ;

Vu les dispositions des articles L.1411-1 et suivants et R.1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

Vu les dispositions de l'Arrêté du 14 mai 2007 relatif à la réglementation des jeux dans les casinos ;

Vu le rapport soumis à l'approbation du Conseil Municipal ;

Vu les pièces jointes en annexe au présent rapport ;

Le rapporteur entendu,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver le choix du Groupe Pollet-Villard comme concessionnaire de service public pour la construction et l'exploitation du casino de la commune,
- D'approuver le contrat de concession de service public à intervenir entre la Commune et le Groupe Pollet-Villard
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de concession de service public et à effectuer toutes les formalités nécessaires à la finalisation de la procédure de mise en concurrence

Vote : pour 15 ; contre : 0 ; abstention : 0

3/ Rattachement commune nouvelle « Les Trois Saints » à la communauté de communes du Pays d'Uzerche.

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'une lettre du Préfet concernant le rattachement de la commune nouvelle « Les Trois Saints » à la communauté de communes du Pays d'Uzerche.

Il convient de délibérer pour se prononcer sur ce rattachement envisagé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- prend acte de la décision de la nouvelle commune « Les Trois Saints » quant au rattachement à la communauté de communes du Pays d'Uzerche,
- émet un avis favorable à ce rattachement.

Vote : pour 15 ; contre : 0 ; abstention : 0

Questions diverses :

Néant

Clôture de la réunion à 21 h.

Le Maire,